

# Les conséquences des évolutions réglementaires récentes sur les régimes santé

## - GT Santé -

Perrine CAROLO

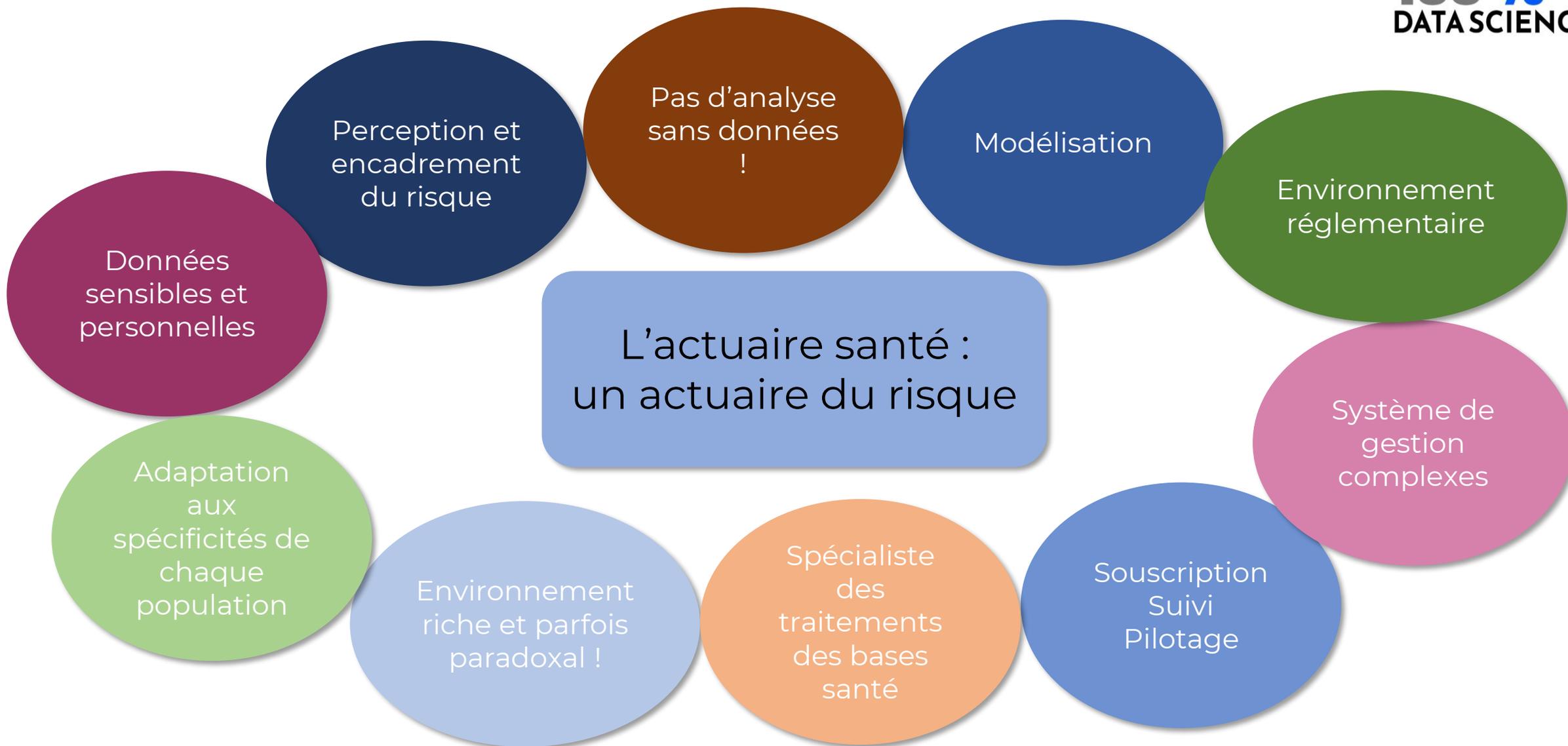
Eric DEMOLLI

Morgan LEBAS

Chloé PARFAIT

# 1. Le rôle de l'actuaire santé

*L'actuaire santé est un actuaire du risque*



# 1. Le rôle de l'actuaire santé

*Un groupe dynamique, et une production importante de travaux !*

## Organisation du Groupe

- Réunion plénière tous les 2 mois
- Mise en place de Sous-Groupes de Travail sur des thèmes dédiés (en général 3 à 5 SGT sont actifs au cours de l'année)
- Des participants aux profils variés pour créer un véritable lieu d'échange et de partage

**→ Le Groupe de Travail Santé est ouvert à toute candidature motivée !**

## Quelques travaux produits ces dernières années

- Mémoire d'actuaire d'Anna Tanguy sur le sujet du 100% Santé
- Analyse critique du rapport HCAAM
- Note sur les conséquences de la pandémie
- Analyse des impacts de la RIA ou encore de l'évolution de l'art 4 de la Loi Evin

**→ Les sujets sont portés par des participants motivés, souvent en fonction de l'actualité réglementaire, mais aussi en fonction des appétences de chacun**

**→ Exemple de sujet à développer : la couverture santé des retraités**

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

*Contexte : indexation et dérives 2023*

### Un marché sous tension depuis plusieurs années

- **2020** : Crise sanitaire
  - **2021 et 2022** : rattrapages des soins
  - **2021** : Année de pleine entrée en vigueur du 100% santé avec des impacts plus forts qu'attendu
  - **Depuis 2022** : forte inflation
- **Fortes dérives constatées ces dernières survenances**

### Un renouvellement 2023 tendu avec des indexations importantes

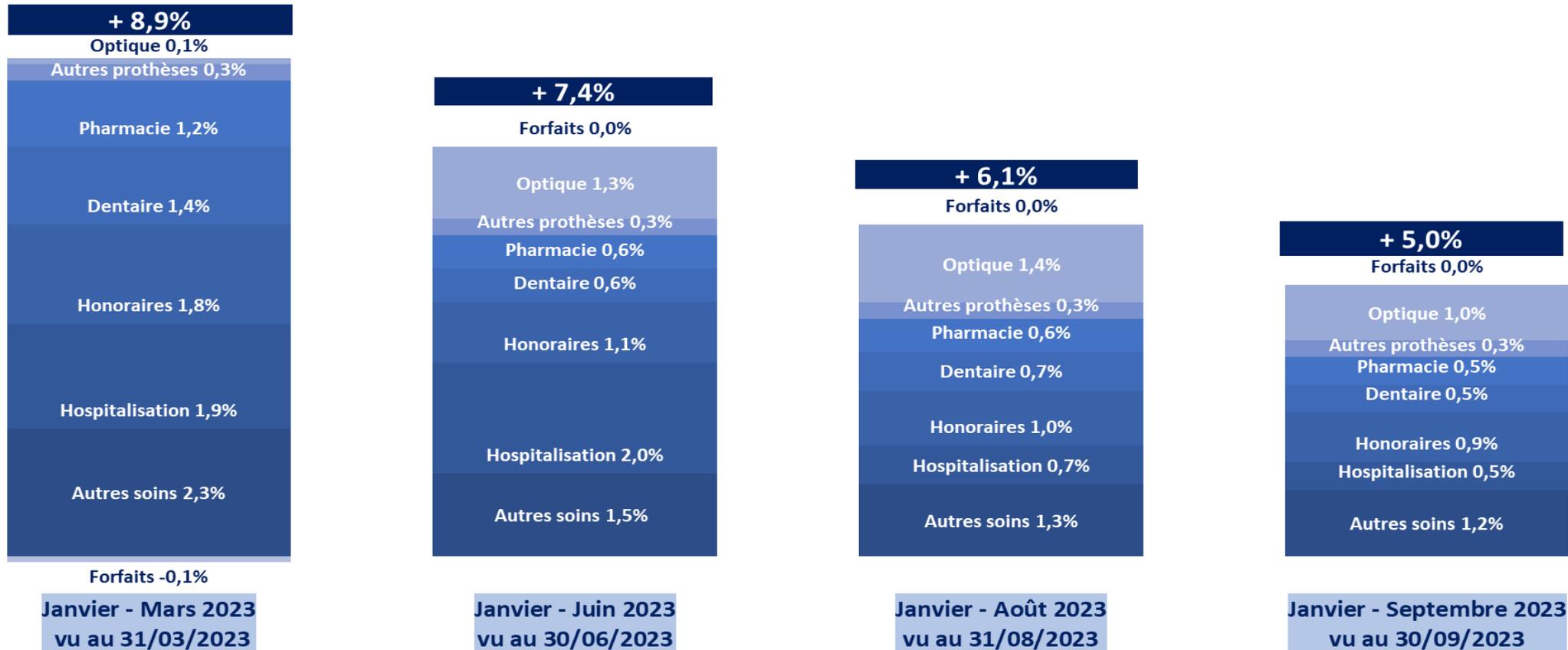
- Des ratios de sinistralité cibles **plus prudents**
- Une politique de revalorisation des **chargements**
- Des demandes d'indexation parfois atténuées par **l'évolution exceptionnelle** du PMSS (+6,9%)

### Dérives 2023 et renouvellement 2024

- Une sinistralité toujours très **forte**
  - Une **actualité réglementaire chargée** qui vient peser sur les équilibres techniques
- **Hausse des tarifs entre +8% et +11% (y compris évolution du PMSS à +5,4%)**

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

### *Zoom sur les dérives 2023*



- Une **forte dérive** sur les **premiers mois** de l'année qui **s'atténue** au fil des mois
- Tous postes confondus, les dérives 2023 sont majoritairement expliquées par un **effet fréquence**

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

*Contexte : 100% Santé*

- Des contraintes importantes imposées par le contrat responsable : plafonds et planchers de remboursements ...
- Mais aussi la réforme 100% santé

### Le 100% santé – version actuelle

Le cahier des charges des « contrats responsables » impose la prise en charge, par les organismes assureurs, de certains équipements et produits relevant du « panier 100% santé » en complément des remboursements de l'Assurance Maladie pour :



Le dentaire



L'optique



L'audiologie

### Le 100% santé – extension envisagée

Une ouverture à de nouveaux postes couverts par le dispositif :



Les fauteuils  
roulants



Les prothèses  
capillaires



L'orthodontie

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

### *Convention des généralistes*

Le règlement arbitral pour les médecins généralistes et spécialistes

**Date d'effet :** Automne 2023

**Les mesures :** Augmentation du prix de la consultation de + 1,50 €

**Un impact entre 0,20% et 0,50% sur les prestations \***

*(en année pleine)*

*\* Indicatif*

Des négociations encore possibles pour parvenir à la signature d'une nouvelle Convention Médicale pour la période 2023 - 2027

↳ Vers une nouvelle augmentation du prix de la Consultation Généraliste et Spécialiste (+5€ vs +1,5€)

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

### *Convention dentaire*

### La modification du Ticket Modérateur sur les actes dentaires

**Date d'effet :** Octobre 2023

**Les mesures :** Baisse des remboursements de la part de la Sécurité sociale compensée par les régimes Frais de Santé (70% → 60%)

**Un impact entre 1% et 1,50% sur les prestations \***

*(en année pleine)*

\* indicatif

**Une nouvelle Convention Dentaire vient également d'être signée. Elle prévoit de nouvelles dispositions pour la période 2024 – 2026 :**

**1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Une revalorisation des actes bucco-dentaires (+10€)**

**Une majoration des soins conservateurs de (+30%)**

**1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Une augmentation des tarifs des soins de +4%**

**1<sup>er</sup> janvier 2026**

**Le renforcement du dispositif 100% Santé (couronnes dentaires)**

**Le renforcement de la prévention**

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

### *Autres conventions*

### D'autres Conventions Nationales également signées

Date d'effet : 1er janvier 2024 / Début 2024

**Un impact plafonné à 0,50% sur les prestations \***

*(en année pleine)*

*\* indicatif*

- Signature d'un avenant à la Convention Nationale des kinésithérapeutes : Revalorisation des actes de 2,8%
- Signature d'un avenant à la Convention Nationale des orthophonistes : Revalorisation des actes de 4,0%
- Signature d'un avenant à convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux : revalorisation de 10% de l'indemnité forfaitaire de déplacement

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

*Amélioration de l'accès aux soins*

### Loi du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (loi Rist)

**Date d'effet :** décrets d'application à venir

**Les mesures :** accès direct étendu à certains professionnels de santé

**Accès direct sans passer par le médecin traitant** pour les infirmiers en pratique avancée (IPA) et les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes sous certaines conditions

#### Elargissement des activités de certains professionnels de santé :

Les infirmiers

Les pharmaciens

Les assistants dentaires

Les orthoprothésistes

Les opticiens-lunetiers

Les pédicure-podologues

## 2. Le contexte et les conséquences directes des évolutions réglementaires et environnementales

PLFSS 2024

### Projet Loi de Financement 2024

Face aux motions de censure présentées par l'opposition, le gouvernement a décidé d'activer l'article 49.3 afin d'adopter le projet de loi.

Date d'effet : 1er janvier 2024

Un impact à la hausse sur les prestations, à déterminer selon les mesures retenues



 SANTÉ

#### Remboursement des protections hygiéniques réutilisables

- ✓ Prise en charge à hauteur de 60% de la Sécurité Sociale ( - de 26 ans)
- ✓ Prise en charge intégrale pour les bénéficiaires de la CSS (sans limite d'âge)

#### Ouverture du remboursement de l'Activité Physique Adapté

- ✓ Ouverture du remboursement de l'APA à certaines catégories de patients atteints en ALD

 PRÉVENTION

#### Mon soutien psy

- ✓ Hausse du nombre de psychologues conventionnés
- ✓ Retrait du critère de 3 ans d'exercice pour être conventionné

### 3. Les conséquences indirectes des évolutions globales

*Impact...indirect...de la réforme des retraites sur l'équilibre des contrats collectifs d'entreprise*

## La réforme des retraites

- Décalage progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans  
(→ 1 trimestre par an pendant 8 ans d'ici 2030)
- Départ dès 60 ans pour les personnes victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant un taux d'incapacité d'au moins 20%
- Pour les personnes victimes d'AT/MP ayant un taux d'incapacité < 20% ou victimes d'accident ou de maladie vie privée partiront à 62 ans

**Qui est concerné :** Les assurés nés à partir du 1er septembre 1961

**Date d'effet :** 1<sup>er</sup> septembre 2023

## Impacts sur les régimes Frais de Santé



Une augmentation des actifs de plus de 60 ans

*Plus de 85% de la population active est salarié*

A priori majoritairement couverte par des contrats collectifs

Hausse des prestations pour les contrats collectifs

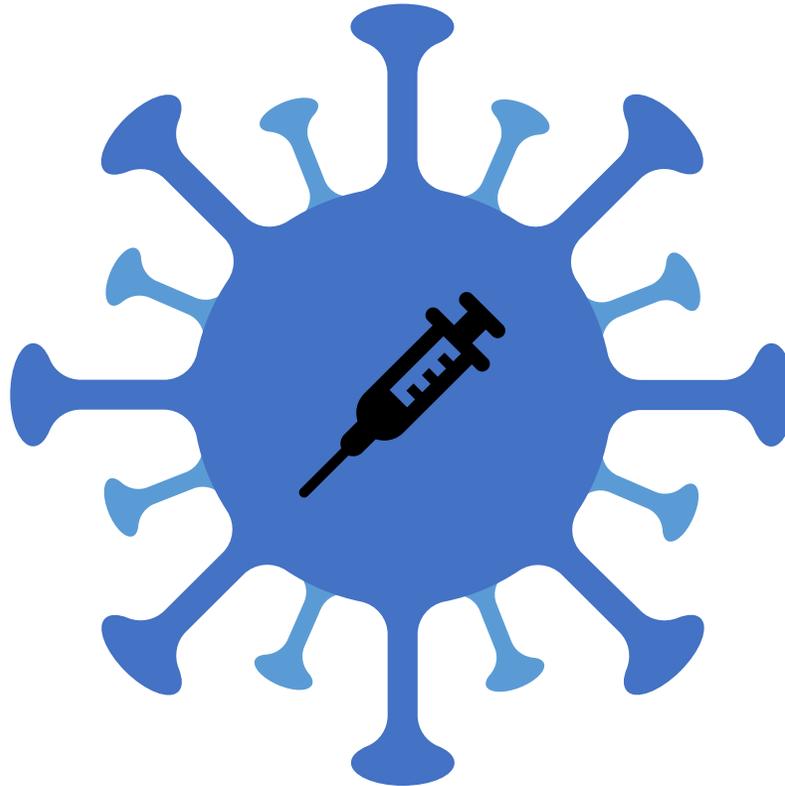
**→ Au-delà, de cette hausse, l'allongement de la durée de travail va-t-elle engendrer une hausse des prestations par âge ?**

### 3. Les conséquences indirectes des évolutions globales

*Impact...indirect...de la réforme des retraites sur l'équilibre des contrats collectifs d'entreprise*

#### **Le travail dégrade-t-il l'état de santé des seniors ?**

- Depuis les années 2000, de nombreuses études internationales ont montré que le travail avait un effet bénéfique ou neutre sur la santé mentale et physique des plus de 64 ans, avec des exemples concrets chez nos voisins qui partent à la retraite plus tard
- Néanmoins, cela ne sera pas bénéfique pour tous : en effet, cela pourra dépendre de nombreux facteurs
  - La pénibilité du travail physique
  - Les risques psychosociaux
  - Le temps de travail
  - La durée et la qualité des trajets / télétravail
  - La situation personnelle

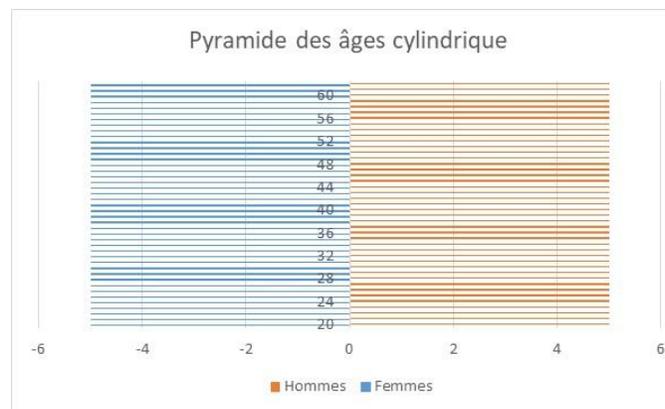
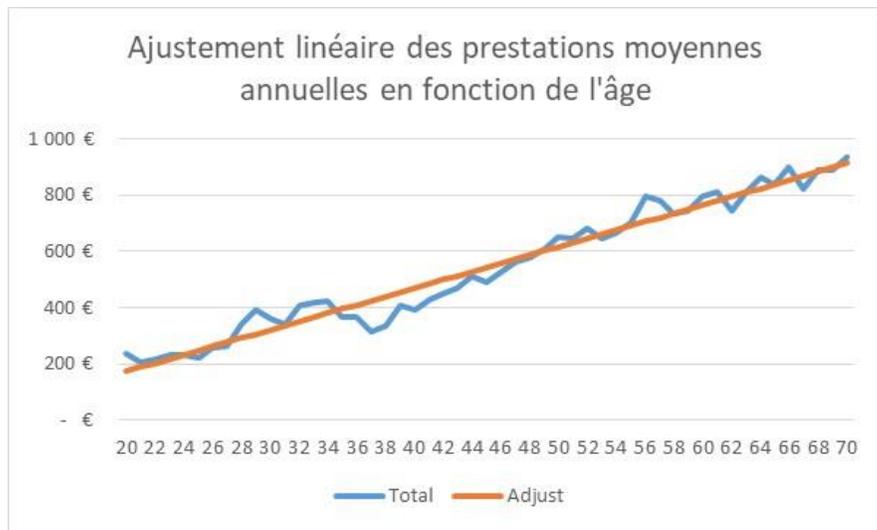


#### **Le travail améliore-t-il la couverture des seniors ?**

- Les seniors retraités sont confrontés actuellement en France à l'inflation réduisant leur pouvoir d'achat dans un contexte de hausses tarifaires sur les couvertures santé induites notamment par la hausse du risque
- Ce double effet entraîne des conséquences néfastes sur la couverture des seniors, dont certains sont dans l'obligation de renoncer aux soins
- Dans ce cadre, le travail des seniors peut leur permettre d'accéder à la couverture adéquate à leurs risques

### 3. Les conséquences indirectes des évolutions globales

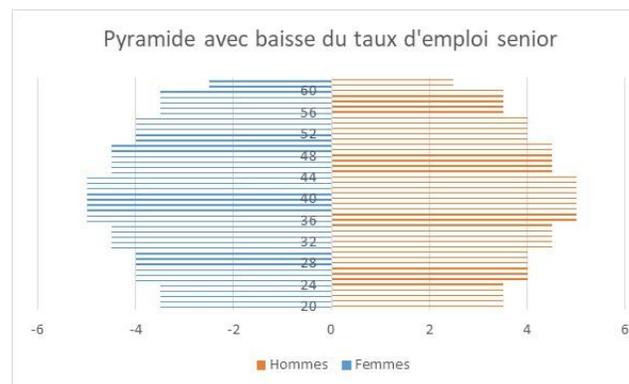
*Impact...indirect...de la réforme des retraites sur l'équilibre des contrats collectifs d'entreprise*



Impact cotisation

+ 0.8 % / an  
 Sur 8 ans

- Age normal de départ en retraite => 62 à 64 ans



Impact cotisation

+ 0.4 % / an  
 Sur 8 ans

### 3. Les conséquences indirectes des évolutions globales *Et d'autres problématiques globales de l'assurance complémentaire santé en France*

#### **Le vieillissement**

- Les assurés de plus de 65 ans sont confrontés à 1. L'inflation, sans grande possibilité de la contourner 2. Une hausse de leurs tarifs en fonction de l'âge...=> Risque de sortie de l'assurance

#### **L'inflation**

- Déséquilibre entre insuffisance de l'offre de soins et augmentation de la demande (vieillesse, habitudes franco-françaises...) => Les négociations conventionnelles se traduisent par des hausses de tarif

#### **La Santé est une résultante sociétale globale des problématiques actuelles de la France**

- Niveau économique, éducation comportementale (prévention) , environnement...